

Lutte contre la corruption – Evaluation de la mise en œuvre de l’arrêté du Conseil fédéral du 19 octobre 2008

Conseil fédéral

L’essentiel en bref

Une recommandation du Groupe d’Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l’Europe demandait à la Suisse de renforcer l’échange d’informations, la coordination, la prévention et la sensibilisation des acteurs exposés aux risques de corruption. Pour y répondre, le Conseil fédéral a créé en décembre 2008 le Groupe de travail interdépartemental (GTID) pour la lutte contre la corruption. Ce mandat est limité à dix ans. Le Conseil fédéral se basera sur le rapport d’activité du GTID et sur l’évaluation du Contrôle fédéral des finances (CDF) pour définir la suite de sa politique en matière de lutte contre la corruption.

Un mandat pertinent mais avec des conditions cadres insuffisantes

Le mandat du Conseil fédéral permet de répondre aux préoccupations liées aux risques de corruption en Suisse, en particulier pour les acteurs fédéraux. Certains objectifs méritent d’être précisés, mais ceux-ci sont globalement pertinents. En revanche, les conditions-cadres ne permettent pas une mise en œuvre adéquate.

Pour le CDF, des réformes importantes doivent être entreprises pour accroître l’efficacité du GTID et le rôle du gouvernement dans la lutte contre la corruption. L’indépendance, les ressources (financières et humaines), les compétences, l’autorité, la mémoire institutionnelle et la visibilité ne sont pas appropriées. Le Conseil fédéral se doit aussi d’apporter et d’exprimer son soutien politique de manière claire afin de mieux prévenir la corruption.

Un changement de modèle s’impose

Le GTID est doté d’une organisation de milice, pilotée par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il offre avant tout un service d’échanges d’informations entre les membres présents aux ateliers et aux séances plénières. Quelques recommandations ont été proposées, mais aucune stratégie de lutte contre la corruption en Suisse n’a été établie.

Le CDF encourage le Conseil fédéral à repenser la mise en œuvre de son mandat pour renforcer le dispositif actuel et se donner les moyens d’agir aussi sur le plan législatif. L’analyse et la comparaison internationale montrent qu’un changement de modèle serait plus efficace qu’une transition par étape. Le CDF propose de maintenir un groupe d’échange d’informations, doté d’un secrétariat et formé de spécialistes, et de créer une fonction de délégué à la lutte contre la corruption. Ce dernier accompagnerait les représentants suisses au plan international, jouerait un rôle de coordinateur au niveau fédéral ainsi que de sensibilisateur auprès des collectivités publiques et de la société civile. Il aurait aussi un lien avec les services juridiques des départements et des offices pour ancrer la lutte contre la

corruption dans l'administration fédérale. Ce changement d'organisation doit être réalisé à terme sans ressources supplémentaires. Un recensement des acteurs de l'administration fédérale aujourd'hui impliqués dans la lutte contre la corruption devrait permettre d'utiliser les synergies potentielles et affecter au mieux les ressources existantes.